Bulletin Municipal

Les JOSELOIS

Vol. 24 - No 6 - 22 août 2025

Ville de Saint-Joseph de-Beauce

Merci de votre participation à nos activités !

Calendrier des évènements

23 août	Spectacle de Chicago et Boston
25 août	Cardio Latino avec Yanick Roy
28 août	Bingo (Les Amis Joselois)
28 au 31 août	Festival des Travailleurs et Courses d'accélération de camions
8 septembre	Séance ordinaire du conseil
10 septembre	Réunion du Cercle de Fermières
17 septembre	Réunion des Filles d'Isabelle

L'hôtel de ville sera fermé à l'occasion du congé de la fête du Travail le lundi 1er septembre 2025.

Mot du maire

Joseloises, Joselois,

Bien que les vacances soient terminées, la saison de l'été continue quant à elle de nous offrir de belles journées ensoleillées, et la ville de Saint-Joseph sera très animée au cours des prochaines semaines.

Nous vous invitons à profiter de la piste cyclable et des infrastructures sportives, ainsi qu'à fréquenter les différents parcs de la ville où des activités vous sont proposées d'ici la fin de la saison, tout en respectant les autres utilisateurs ainsi que les équipements mis à votre disposition.

Du 28 au 31 août, venez célébrer la 43e édition du Festival des travailleurs au parc municipal, entrée et spectacles gratuits toute la fin de semaine ! De plus, rendez-vous dans la rue Sainte-Christine le 23 août pour le spectacle en plein air et les 29, 30 et 31 août pour la 20e édition de la Compétition de Tir et d'Accélération de Camions.

Je tiens à souligner l'implication des nombreux bénévoles qui travaillent fort pendant plusieurs mois pour offrir aux Joselois et aux visiteurs des festivités mémorables ! De plus, ces deux organismes font preuve d'une grande générosité en offrant plusieurs dons à notre communauté. Bravo et merci!

Serge Vachon, maire

Implantation de commerces temporaires lors de la fête du Travail

Le *Règlement 590-11 sur les commerces temporaires lors d'activités* interdit l'implantation de commerces et d'usages de type temporaire sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce à l'exception de deux secteurs où ils seront autorisés par deux organismes. Donc, si vous êtes intéressés à implanter un commerce temporaire lors de la fin de semaine de la fête du Travail, vous devez communiquer avec les organismes suivants :

Festival des travailleurs :
M. Steve Giroux au 418 225-4098
ou
Comité d'accélération de camions :
M. Benoit Gagné au 418 397-6260

Vous pouvez prendre connaissance dudit règlement sur le site Internet de la Ville :
www.vsjb.ca/la-ville/règlements/r590-11.

Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions et nous vous souhaitons un bon festival.

Ville de Saint-Joseph-de-Beauce 418 397-4358

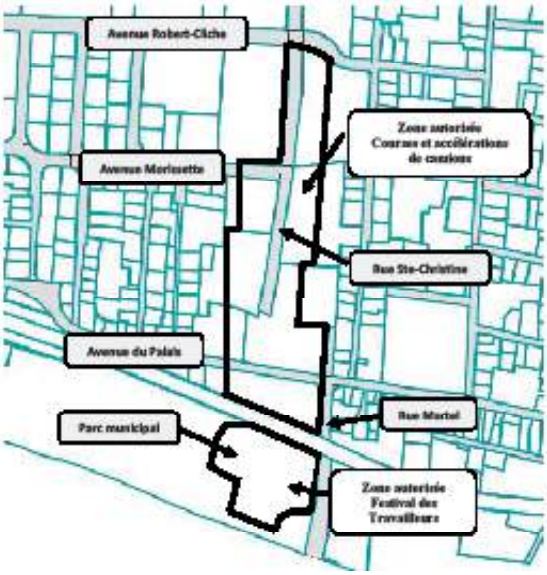

TAXES

Le cinquième versement des taxes municipales sera le 11 septembre 2025.

Bulletin municipal - Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec 2025
ISSN 1705-9518

Résumé des séances du 14 juillet et du 11 août 2025

- L'entente avec Passeport Animal Inc. a été renouvelée pour la gestion animalière pour la prochaine année. L'entreprise assure les services suivants : enregistrement des chiens, tenue d'un registre de chiens, gestion des plaintes concernant les animaux domestiques et application de divers règlements municipaux concernant les animaux. Pour toute requête, les citoyens sont invités à communiquer à l'hôtel de ville au 418 397-4358 durant les heures d'ouverture de bureau. Pour les requêtes urgentes les soirs et les fins de semaine, les citoyens sont invités à communiquer avec Passeport animal au 418 774-4444. Pour de plus amples renseignements, consulter notre site Internet : **www.vsjb.ca/citoyens/controle_animalier** ou celui de Passeport Animal : **www.passeportanimal.com**.

- Des ententes intermunicipales ont été conclues avec la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables concernant les services des loisirs, de la bibliothèque et des incendies et de la sécurité civile.

- Le contrat pour les travaux de scellement de fissures a été octroyé à l'entreprise Scellements J.F. inc. au montant de 1.98 $/mètre linéaire taxes incluses.

- Le contrat pour l'achat de sel de déglaçage a été octroyé à l'entreprise Sel Frigon inc. au prix à la tonne de 112.68 $ (taxes incluses) pour la saison 2025-2026 et au prix à la tonne de 114.98 $ (taxes incluses) pour la saison 2026-2027. Les soumissionnaires sont les suivants :

		Prix à la tonne (taxes incluses) **Saison 2025-2026**	Prix à la tonne (taxes incluses) **Saison 2026-2027**
Sel Frigon inc.	Au montant de	112.68 $	114.98 $
Selto Distribution inc.	Au montant de	117.85 $	117.85 $
Selco Mineral	Au montant de	123.80 $	126.10 $
Sel Warwick inc.	Au montant de	124.17 $	127.62 $
Compass Minerals Canada Corp.	Au montant de	143.71 $	148.02 $

- Le contrat pour l'achat d'une fourgonnette usagée Ford T250 et ses équipements a été octroyé à l'entreprise Location Sauvageau au montant de 70 019.78 $ taxes incluses.

- Le contrat pour les travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle a été octroyé à l'entreprise Excavations Lapointe et Fils inc. au montant de 141 063.46 $ taxes incluses. Les soumissionnaires sont les suivants :

Excavations Lapointe et Fils inc.	Au montant de	141 063.46 $	Taxes incluses
Les Pavages de Beauce Ltée	Au montant de	196 247.82 $	Taxes incluses
R.J. Dutil & Frères inc.	Au montant de	200 000.00 $	Taxes incluses
Gilles Audet Excavation inc.	Au montant de	215 466.48 $	Taxes incluses

- Le contrat pour les travaux de réfection du pavage et de ponceaux d'une partie du rang L'Assomption Nord a été octroyé à l'entreprise Mercier et fils inc. au montant de 268 869.21 $ taxes incluses. Les soumissionnaires sont les suivants :

Mercier et fils	Au montant de	268 869.21 $	Taxes incluses
Pavage Sartigan Ltée	Au montant de	285 073.27 $	Taxes incluses
P. E. Pageau inc.	Au montant de	297 202.33 $	Taxes incluses
Les Pavages de Beauce Ltée	Au montant de	306 539.91 $	Taxes incluses
Excavation Paul Jacques inc.	Au montant de	312 399.13 $	Taxes incluses
9060-1535 Québec inc. / A.D. Roy	Au montant de	354 123.00 $	Taxes incluses

Vous n'avez pas assisté à la séance du conseil du mois ? Pas de problème! Consultez le site Internet de la Ville au **www.vsjb.ca/la-ville/proces-verbaux,** vous y retrouverez tous les procès-verbaux en rapport aux séances du conseil.

Prochaines séances ordinaires : le **lundi 8 septembre 2025 à 20 h et le mercredi le 1er octobre 2025 à 20h à la salle du conseil de l'hôtel de ville (porte P6) au 843, avenue du Palais.**

Vidange des fosses septiques Horaire 2025

Saint-Joseph-de-Beauce :
du 1er au 26 septembre 2025
Pour toutes questions, contacter
le 418 226-5300
ou par courriel à **fosse@vsjb.ca.**

Joins-toi à l'équipe de la Ville!

Emplois disponibles

Les employés de la Ville bénéficient de plusieurs avantages sociaux, dont un régime de fonds de pension, des assurances collectives, des congés annuels, mobiles et de maladie.

Postes disponibles :

- Technicien(ne) en bâtiment
- Mécanicien(ne)-opérateur
- Brigadier(ère) scolaire
- Adjoint(e) administratif(ve) - secrétariat général et greffe

Pour consulter les offres d'emploi : **www.vsjb.ca./la-ville/emplois**.

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil des maires de la MRC Beauce-Centre lors de sa séance ordinaire tenue le 18 juin 2025 a adopté l'Énoncé de vision stratégique 2025-2030.

L'Énoncé de vision stratégique est une représentation du futur souhaité et servira à coordonner les actions de l'organisation et atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. L'Énoncé comprend la vision du développement culturel, économique, environnementale et social du territoire.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de l'Énoncé peut en faire la demande à la MRC Beauce-Centre par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca, par la poste au 111, 107e Rue à Beauceville Québec G5X 2P9, ou en s'adressant à l'une des municipalités de la MRC.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 11e jour d'août 2025
Nancy Giguère, greffière

Les Joselois, édition du 22 août 2025

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025 a adopté le règlement 627-24-25 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier le Plan de zonage, créer et modifier des grilles de spécifications, en plus de modifier un article du règlement.

Ce règlement a été approuvé par le conseil des maires de la MRC Beauce-Centre lors de sa séance ordinaire du 16 juillet 2025, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la L.A.U. (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) et le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été émis le 21 juillet 2025, ayant pour effet l'entrée en vigueur du règlement ci-haut mentionné.

Toute personne qui désire prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Internet de la Ville ou en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 11e jour d'août 2025
Nancy Giguère, greffière

Les Joselois, édition du 22 août 2025

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis public est donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce qu'à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 8 septembre 2025, à vingt heures (20h00) heure locale, des demandes de dérogations mineures concernant des dispositions du règlement de zonage seront soumises au conseil pour approbation.

À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à ces demandes en se présentant à l'hôtel de ville. Également, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes en transmettant ses observations par écrit au 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0 ou encore par courriel à greffe@vsjb.ca **au plus tard le 8 septembre 2025**. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur les demandes de dérogations mineures.

Les dérogations mineures suivantes sont demandées :

Propriété située au 983, rue Saint-Luc à Saint-Joseph-de-Beauce, numéro de lot 5 703 565 du Cadastre du Québec, zone M-56

- Dérogation à l'article 119 du règlement de zonage nº 627-14 visant à réduire la marge de recul avant minimale d'un bâtiment principal projeté à 7,10 mètres alors que la norme minimale est fixée à 18,18 mètres sur la rue Saint-Luc, permettant ainsi la construction d'un bâtiment multifamilial de 3 étages comportant 5 logements ainsi que 4 espaces de stationnement intérieur.

Propriété située au 137, rue du Vallon à Saint-Joseph-de-Beauce, numéro de lot 5 001 880 du Cadastre du Québec, zone H-62

- Dérogation à l'article 196 du règlement de zonage nº 627-14 visant à augmenter la largeur maximale d'une allée d'accès à une voie publique à 9,5 mètres alors que la norme maximale est fixée à 7,5 mètres pour un usage résidentiel, permettant ainsi d'élargir l'entrée charretière existante.

Propriété située au 1075, rang de la Petite-Montagne à Saint-Joseph-de-Beauce, numéros de lot 5 129 880 et 3 876 338 du Cadastre du Québec, zone A-103

- Dérogation à l'article 151 du règlement de zonage nº 627-14 visant à augmenter la hauteur maximale d'un garage agricole isolé projeté, comportant aussi une cabane à sucre, un entrepôt et un atelier, à 11,1 mètres alors que la norme maximale est fixée à 7,5 mètres, permettant ainsi la construction du bâtiment agricole accessoire isolé.

Propriété située au 555, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, numéro de lot 3 874 345 du Cadastre du Québec, zone M-19

- Dérogation à l'article 202, paragraphe 3, alinéa a), du règlement de zonage nº 627-14 visant à permettre la localisation d'une partie des 16 cases de stationnement en cour avant principale, dans le cas d'une habitation isolée de trois logements et plus, alors que l'implantation d'une aire de stationnement y est strictement autorisée dans une cour latérale, dans une cour arrière ou dans une cour avant secondaire. L'empiètement de la section de l'aire de stationnement située dans la cour avant principale sera fixé à un maximum de 4 mètres alors que son implantation est prohibée dans la cour principale d'un lot d'angle, permettant ainsi sa localisation dans la cour avant donnant sur l'avenue du Palais.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 12e jour d'août 2025
Nancy Giguère, greffière

Les Joselois, édition du 22 août 2025

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 août 2025 a adopté le règlement 709-25 constituant un service de sécurité incendie et civile.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau ou consulter le site Internet à l'adresse suivante : http://www.vsjb.ca/la-ville/reglements/.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 11e jour d'août 2025
Nancy Giguère, greffière

Les Joselois, édition du 22 août 2025

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Candidature en vue de la prochaine élection municipale

La personne qui désire poser sa candidature peut venir chercher, en tout temps aux heures d'ouverture de bureau, le formulaire intitulé : « Déclaration de candidature ». Des documents informatifs seront également remis au même moment. La documentation est aussi disponible sur le site Internet de la Ville **(www.vsjb.ca/la-ville/elections-municipales).**

La période pour produire une déclaration de candidature en vue de la prochaine élection municipale est du **19 septembre au 3 octobre 2025 à 16h30.**

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Différents sites internet ont été conçus afin d'évaluer le profil, les qualités requises et les exigences d'un poste au sein du conseil municipal.

Visiter le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/organisation-municipale/democratie-municipale/elections-municipales/elections-2025 ou encore le site de Élections Québec au *www.electionsquebec.qc.ca* pour de plus amples renseignements.

Pour connaître les particularités qui s'appliquent à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, je vous invite à nous contacter ou à consulter notre site Internet à la section « Élections ».

En plus du bulletin municipal « Les Joselois », différents avis pourront être publiés également dans les médias régionaux tels que le Beauce-Média ou l'Hebdo Régional. À surveiller !

Nancy Giguère, présidente d'élection
418 397-4358 poste 228

Élections municipales

Un travail aux élections municipales vous intéresse ?

Vous êtes une personne dynamique, méthodique et rigoureuse ! Nous avons plusieurs postes à combler.

- Scrutatrice ou scrutateur;
- Secrétaire du bureau de vote;
- Préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre (Primo);
- Préposé(e) à l'accueil.

Les personnes intéressées doivent avoir certaines disponibilités.

- Pour travailler lors du vote par anticipation, il faut être disponible le dimanche 26 octobre de 10 h à 21h et le dimanche 2 novembre 2025 à compter de 18 h, pour le dépouillement des votes ;

- Pour travailler le jour des élections, il faut être disponible le 2 novembre, de 8 h 30 jusqu'à la fin du dépouillement des votes, qui commencera à 20 h.

Pour postuler, vous devez compléter le formulaire de demande d'emploi qui est sur notre site Internet au www.vsjb.ca/la-ville/elections-municipales dans la section emplois et l'acheminer à l'adresse suivante : **greffe@vsjb.ca.**

Pour toute question concernant les emplois disponibles,
vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection,
Mme Nancy Giguère au 418 397-4358 poste 228.

Semaine de la municipalité

DU 14 AU 20 SEPTEMBRE 2025

Québec.ca/SemaineMunicipalité

Des municipalités en *action*, des communautés en *mouvement*

29-30-31 AOÛT 2025

www.accelerationcamionstjoseph.com
1 418 397-6260 | 1 418 222-3089
info@accelerationcamionstjoseph.com

Un programme complet par jour !

Chargé et Bobtail
- Classe A
- Classe B
- Classe C (Rue • Stock)

INSCRIPTIONS au départ des compétitions
VENDREDI 29 AOÛT de 19 h 30 à 21 h
SAMEDI 30 AOÛT de 7 h 30 à 9 h 30

Pour règlements et inscriptions, voir les sites Internet **www.fecclq.ca** et **www.accelerationcamionstjoseph.com**

Services gratuits

30 ET 31 AOÛT

Service de navettes pour les courses
Visitez le site de la Ville pour connaître le parcours !

Service de douche au Centre Frameco
- Samedi de 7 h à 10 h
  Samedi de 17 h à 21 h
- Dimanche de 7 h à 10 h
  Dimanche de 17 h à 21 h

30 AOÛT

Service de navettes pour la parade
De la rue Michener au site

SAMEDI
PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE

19 h 30
Parade de CAMIONS
dans la Ville
(départ rue Michener)

PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE
Jean-Marie Labbé
1 418 397-5478
1 418 209-5478

2 000$ en prix*

PAYABLE SUR LE SITE !
- Tracteurs seulement
- Flotte de 5 camions maximum
- Maximum 300 camions
- Boissons interdites
- La politesse et le savoir-vivre seront de rigueur
- Professionnels de la route seulement

*Tirage au hasard à l'endos des numéros, seulement pour ceux inscrits à la parade.

ADMISSION SUR LE SITE ACCÉLÉRATION DE CAMIONS

SAMEDI ET DIMANCHE
FORFAIT 2 JOURS **55$**

GRATUIT POUR LES 12 ANS ET MOINS

LES ANIMAUX SONT INTERDITS SUR LE SITE.

À VOIR ! COUREURS MYSTÈRES

SAMEDI 23 AOÛT
Boissons interdites sur le site

18 h 30	Ouverture des portes
19 h 30	Porn Flakes et Lead Singers

VENDREDI 29 AOÛT

19 h 30 à 21 h	Inscription des coureurs (Accélération de camions)

SAMEDI 30 AOÛT
Journée des jeunes

7 h 30 à 9 h 30	Inscription des coureurs (Accélération de camions)
9 h 30	**PIT MEETING des coureurs**
10 h	Début de la compétition (Accélération de camions)
19 h 30	Départ parade de camions **PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

DIMANCHE 31 AOÛT

8 h	Déjeuner des travailleurs sous la tente
10 h	Début des compétitions (Accélération de camions)
	Remise des bourses sur le site des compétitions, immédiatement après la fin des courses

VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE (EN SOIRÉE)
Spectacles gratuits sous la tente

Festival des TRAVAILLEURS
STRUCTURES ST-JOSEPH

FDT

LA FAMILLE SOUCY
LBA BAND
JUSTIN LEGACY
VIBZ BAND
LES POFFINS
MATHIEU ROY
ALEXANDRA CÔTÉ

ENTRÉE ET SPECTACLES GRATUITS TOUTE LA FIN DE SEMAINE

La zone Familiale CLICHE

AUTO FORD / VALLÉE-JONCTION

VENDREDI 29 août
13h à 21h

SAMEDI 30 août
9h à 19h

DIMANCHE 31 août
9h à 19h

57 rue Martel, Saint-Joseph-de-Beauce
(Terrain de tennis)

JEUX GONFLABLES ET JEUX GÉANTS POUR TOUTE LA FAMILLE !

LES ARTISTES SONT LOGÉS TOUTE LA FIN DE SEMAINE PAR VR MAGUIRE

TOUS LES SPECTACLES SONT PRÉSENTÉS SUR LA SCÈNE FM 92

28 AOÛT-JEUDI

BINGO au centre Frameco
par Les Amis Joselois de Saint-Joseph
FADOQ / **18h30** / **2500$ en prix** (inscription sur place)

19h30 à 22h30
MATHIEU ROY ET SON BAND
(sous la tente)

présenté par Les constructions Poulin & Frères inc.

SERVICE DE Maxi FESTIVE

DJ TOUS LES SOIRS

29 AOÛT-VENDREDI

12h00 OUVERTURE OFFICIELLE

12h00 à 15h00
Après-midi dansante
en collaboration avec
Les Amis Joselois de Saint-Joseph (FADOQ)
musique par Roger Gagnon

17h00 à 21h00
Super 5 à 9
La traite des Patrons
avec **Les Poffins**

présenté par Jean-Paul Lessard & Fils inc.

21h00
VIBZ BAND ET JU.NO

présenté par PRECITECH

présenté par UNIPRIX Roy, Poulin et Lahoud Saint-Joseph

30 AOÛT-SAMEDI

Cours la chance de gagner un jeu de Cornhole, 1 glacière YETI et une chaise de camping de luxe!

10h à 18h *présenté par* TCR
Tournoi de Cornhole
Coût : 50$ par équipe (6 parties garanties)
Inscription sur place (1h avant le début du tournoi)
ou par courriel au *cornholebeauce@gmail.com*
Bourse aux gagnants selon les inscriptions.

DÈS 9h00
Journée des jeunes Laiterie Royala
Mini-ferme, jeux gonflables, parcours à obstacle, jeux de sable, vernis et plus encore !

Maquillage kromatik

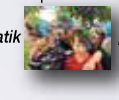

présenté par Desjardins Caisse de Beauce-Centre

11h30
Diner pizza *Coût 5$* *présenté par* IGA

13h15
Spectacle canin
Alexandra Côté Entraînement Canin

14h15
Zumba par Dan-zaa

14h45
Spectacle des Jabs Cheerleading

18h à 21h
Danse country avec Lyne Groleau

21h15
Justin Legacy
Et F2 Country Band

présenté par EXCAVATION JOCELYN GAGNÉ

31 AOÛT-DIMANCHE

Cours la chance de gagner un des 3 crédits voyage de 500$

8h00 à 12h00 *présenté par* VF Voyages Fascination
DÉJEUNER DES TRAVAILLEURS
Assiette brunch du travailleur
Adulte 24,00$ | Enfant 10,00$ (sous la tente)

13h00
Le retour du King:
ELVIS JOHN CARPENTER
présenté par Villa du Moulin

19h00
SHOWCASE COMING UP
présenté par M.C.G

21h00
SPECTACULAIRES FEUX D'ARTIFICE
présenté par FRAMECO

21h15
LBA BAND
présenté par manac

23h00
LA FAMILLE SOUCY

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Règlement d'emprunt 708-25 décrétant une dépense de 900 000 $ et un emprunt de 900 000 $ pour l'acquisition d'un camion échelle usagé et ses équipements

Règlement d'emprunt 694-1-25 modifiant le règlement d'emprunt 694-23 pour des travaux de réfection de l'avenue du Bouvreuil et d'une partie de la rue du Verdier afin de diminuer la dépense à 895 693 $ et l'emprunt à 235 000 $

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté les règlements suivants :

Règlement d'emprunt 708-25 décrétant une dépense de 900 000 $ et un emprunt de 900 000 $ pour l'acquisition d'un camion échelle usagé et ses équipements

Règlement d'emprunt 694-1-25 modifiant le règlement d'emprunt 694-23 pour des travaux de réfection de l'avenue du Bouvreuil et d'une partie de la rue du Verdier afin de diminuer la dépense à 895 693 $ et l'emprunt à 235 000 $

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que les règlements numéros 708- 25 et 694-1-25 fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

   Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible **de 9 heures à 19 heures, le mardi 2 septembre 2025,** au bureau de la municipalité, situé au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce.

4. Le nombre de demandes requis pour que les règlements numéros 708-25 et 694-1-25 fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de quatre cent quarante-cinq (445) pour chaque règlement. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements numéros 708-25 et 694-1-25 seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 2 septembre 2025, à l'hôtel de ville au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au 843 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce aux heures normales d'affaires soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 11 août 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

   - Être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
   - Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du *Code civil du Québec*.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes:

   - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins le 11 août 2025 ;
   - Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du *Code civil du Québec*.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

   - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins le 11 août 2025;
   - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins le 11 août 2025, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

   - Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 11 août 2025, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 13e jour d'août 2025
Nancy Giguère, greffière

Les Joselois, édition du 22 août 2025

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Aux personnes intéressées ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire et de signer une demande de participation à un référendum

Second projet de règlement 627-25-25 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier la grille des spécifications de la zone M-42.2

AVIS PUBLIC est donné que :

5. À la suite de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 28 juillet 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté le second projet de règlement 627-25-25 lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 août 2025.

6. Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

7. L'objet de ce second projet de règlement vise à modifier la densité de la zone M-42.2 et de modifier la grille des spécifications.

8. Ce second projet de règlement 627-25-25 modifiant le règlement de zonage 627-14 a pour but de modifier diverses dispositions règlementaires du règlement de zonage en vigueur.

   Le second projet de règlement comporte des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

   Le second projet de règlement 627-25-25 peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.vsjb.ca à la section *Ville/Règlements/Projets de règlement* et au bureau de l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, durant les heures d'ouverture normales du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Liste des articles susceptibles d'approbation référendaire

Numéro de l'article du règlement 627-25-25 : 2
Objet de la modification : Modification de la grille des spécifications de la zone M-42.2 visant à préciser la densité d'occupation au sol en ajustant le nombre de logements maximum par bâtiment résidentiel isolé à 8, en modifiant la marge de recul avant minimale d'un bâtiment principal à 6 m et la marge de recul avant maximale d'un bâtiment principal à 8 m.
Zone visée : M-42.2 **Zones contiguës :** P-5, C-4, M-7, M-32, M-42.1, P-29
Localisation : La zone M-42.2 est localisée à l'angle de la route 173 et de la route 276, jusqu'à l'avenue des Sources.

9. Pour être valide, toute demande doit :
   - indiquer clairement la disposition du règlement qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
   - être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
   - être reçue par courrier au bureau de la municipalité au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce ou encore par courriel à greffe@vsjb.ca au plus tard **le 30 août 2025.**

10. Personnes intéressées
    Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande ainsi que les renseignements sur les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au www.vsjb.ca à la section *Ville/Règlements/Projets de règlement*.

11. Absence de demande
    Toutes les dispositions de ce second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

12. Consultation du second projet de règlement
    Ce second projet de règlement, ainsi que les cartes des secteurs concernés, peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au www.vsjb.ca à la section *Ville/Règlements/Projets de règlement*.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 13e jour d'août 2025
Nancy Giguère, greffière

Les Joselois, édition du 22 août 2025

La Ville invite les photographes en herbe ou expérimentés à soumettre une photo d'ambiance, d'art public, de nature, ou autre, prise sur le territoire de la Ville qui pourrait illustrer un des 12 mois de l'année.

Les auteurs des photos retenues auront la chance de voir leurs photos publiées dans le prochain calendrier municipal 2026 !

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur(s) photo(s) à l'adresse suivantes : **info@vsjb.ca** en mentionnant leurs nom, adresse et numéro de téléphone et le titre de celle(s)-ci. **Date limite : 12 septembre 2025 à 12h**

POUR PARTICIPER : Comme il s'agit d'illustrer le calendrier 2026, les photos doivent avoir le FORMAT REQUIS, consultez tous les règlements du concours sur notre site Internet au **www.vsjb.ca**

Calendrier 2026

Publicité entreprises et commerces

Nous vous offrons l'opportunité de vous faire connaître en mettant une publicité dans le calendrier de la Ville 2026.

Deux formats s'offrent à vous :

5¼ x 1 5/16 au tarif de **150 $**
10½ x 1 5/16 au tarif de **300 $**

Pour ce faire, vous devez nous envoyer votre montage en bonne résolution et en format .pdf ou jpeg, avant le 19 septembre 2025 à **info@vsjb.ca**.

Profitez de cette opportunité pour avoir une belle visibilité !

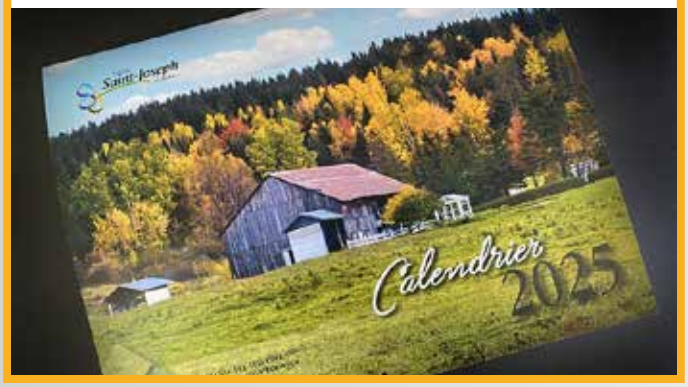

Mise aux normes des piscines d'ici le 30 septembre 2025

Les piscines sont régies par le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Ce règlement émanant du gouvernement du Québec oblige tout propriétaire désirant construire, installer ou remplacer une piscine ou encore ériger une construction donnant accès à une piscine à se procurer un permis auprès de sa municipalité, afin d'assurer la sécurité de ses utilisateurs. Le Règlement s'applique désormais à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation.

Tous les propriétaires d'une piscine résidentielle installée avant 2010 **ont jusqu'au 30 septembre 2025** pour rendre leurs aménagements conformes.

À noter que les piscines installées après 2010 se doivent d'être règlementaires **dès maintenant.**

Consultez la section *Mise aux normes des piscines* sur le site Internet de la Ville pour avoir toutes les informations.

Pour toute question ou information à ce sujet, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 397-4358 poste 236.

Portes ouvertes de la caserne : un succès de feu !

La 2e édition des portes ouvertes de la caserne du Service de sécurité incendie et civile de Saint-Joseph-de-Beauce a accueilli près de 500 personnes le 31 juillet de 9 h à 13 h. Cet événement avait comme objectif principal de tisser des liens entre les intervenants d'urgence et la population.

Les participants ont rencontré les pompiers, les ambulanciers de CAMBI ainsi que les cadets-policiers de la Sûreté du Québec. Ils ont également reçu plusieurs conseils de prévention. Ils ont pu visiter la caserne, découvrir les véhicules d'urgence ainsi que leurs équipements et assister à une démonstration d'un drone doté d'une caméra thermique.

Les jeunes incluant ceux du camp de jour de Saint-Joseph ont aussi profité sur place d'un jeu gonflable, de la présence d'une mascotte et d'un parcours à obstacles pour apprenti pompier.

« *Les intervenants sont très heureux d'avoir pu partager leur savoir-faire et leur passion auprès des Joselois et des gens des environs. Ils ont pu prendre le temps de bien expliquer leur rôle en situation d'urgence ainsi que les équipements utilisés selon la situation* », mentionne Alain Busque, directeur du Service de sécurité incendie et civile de Saint-Joseph-de-Beauce.

De la fumée sans feu dans les égouts

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce fera mentir le proverbe selon lequel il n'y a pas de fumée sans feu à la mi-septembre, alors qu'elle procédera à des tests pour détecter les branchements inversés dans les égouts. Alors que l'opération aura un certain côté spectaculaire avec la fumée pouvant sortir des bouches d'égout, la Ville tenait à informer l'ensemble de la population de celle-ci.

Concrètement, de la fumée blanche non toxique sera injectée dans le réseau à divers endroits sur le territoire. Sa dispersion permettra de détecter les sources de captage d'eau pluviale incorrectement branchées au réseau sanitaire.

Les essais se concentreront cette année dans ces secteurs: du nord au sud entre la route 173 Sud et l'avenue du Palais et de l'est à l'ouest entre la rue des Récollets et le 1325, avenue du Palais (caserne). Pour connaître les secteurs précis, veuillez consulter la carte sur le site Internet de la Ville au **www.vsjb.ca**.

Les citoyens concernés seront avisés au moment opportun.

Merci de votre collaboration **!**

Cercle de Fermières

Le Cercle de fermières vous invite à leur 1re réunion mensuelle le **mercredi 10 septembre à 19 h, au Centre communautaire (local 200)**. Nous poursuivons la saison avec la table du mois qui a obtenu un grand succès l'an passé. Apportez vos réalisations de l'été ainsi que vos productions pour le cercle. Cours de couture, tricot, fabrication de cartes… Soyez présentes en grand nombre et amenez vos amies.

Le Grand marché des artisans de Beauce se tiendra les 4 et 5 octobre, sous le volet « La fête des moissons artisanales ». Réservation de tables au 418 397-0059.

Suivez-nous sur Facebook : Cercle de Fermières de Saint-Joseph-de-Beauce

CARDIO LATINO

Gratuit pour tous !

Dernier cours avec Yanick Roy, le lundi 25 août de 18 h 30 à 19 h 30, au Parc des générations (avenue Lavoisier).

Bonne nouvelle ! Yanick sera de retour les lundis soir d'automne au Centre Frameco, date à venir. Suivez nos réseaux sociaux pour ne rien manquer !!

Programmation des loisirs – automne

Surveillez la page Facebook de la Ville Saint-Joseph-de-Beauce pour être informés de la programmation des loisirs de l'automne.

Vous pourrez consulter la programmation via notre site Internet au **www.vsjb.ca/programmations-et-inscription-aux-activite.**

Les Filles d'Isabelle
Cercle Claire Joliet

Réunion mensuelle le **mercredi 17 septembre à 18 h 30, au Centre communautaire (local 200)**.

Distribution du programme de l'année, présentation des prévisions budgétaires et des distributions de don. Bienvenue à toutes.

Louise Lessard, régente, 418 397-5695.

Bibliothèque du Vieux-Couvent

La bibliothèque sera fermée le samedi 23 août, ainsi qu'à la fête du Travail, soit du 28 au 30 août (inclusivement).

Pour tout savoir sur notre bibliothèque, consultez notre site Internet au **www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/saint-joseph-de-beauce** ou informez-vous au 418 397-6160.

Marius B.
MUSÉE

Vente de livres usagés à la Société du patrimoine des Beaucerons à la Maison de la Culture au 139, rue Sainte-Christine (4e étage), les 26 et 27 septembre de 10 h à 15 h.

Types de livres : religieux, historiques, politiques, économiques, revues et plus encore (pas de livres jeunesse) au coût de 0,50 $ à 5 $. Paiement comptant ou par carte (crédit et débit).

Profitez-en également pour visiter notre exposition d'artéfacts provenant directement du Musée des Abénakis à Odanak !

Des nouvelles de votre Musée!

Venez admirer l'exposition de David Farsi : Décoder à dessein, présentée jusqu'au 28 août inclusivement.

Le Musée a un nouveau directeur, M. Jean-Sébastien Laliberté, bienvenue parmi nous!

Nous saluons également le départ prochain de notre guide-animatrice Léane Gravel, merci pour tout, tu as été exceptionnelle!

Saviez-vous que vous pouvez aussi devenir Amis du Musée et profiter d'une foule d'avantages? Communiquez avec nous au 418-397-4039 ou visitez notre site web https://mariusb.ca/devenir-ami-du-musee !

Notre église a besoin de vous (suite)

L'objectif de 100 000 $ de la campagne de financement pour la restauration des fenêtres de l'église a été atteint et même dépassé, ce qui permettra d'effectuer plus tard d'autres travaux urgents. Ainsi, avec votre appui, nous avons pu sauvegarder un montant d'aide gouvernementale de 400 000 $ qui autrement aurait été perdue le 28 juin dernier. Le montant total amassé sera divulgué lorsque tous les engagements obtenus avant le début de la campagne seront encaissés.

Les appels d'offres auprès des entrepreneurs ont été publiés le 13 juin dernier dans le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Les entrepreneurs intéressés à soumissionner sont allés visiter les lieux le 26 juin. L'ouverture des soumissions s'est faite le 14 août. L'analyse de ces dernières et l'acceptation par la Fabrique devraient se faire pour la fin août. Ainsi l'octroi du contrat est prévu pour le début septembre. Par la suite une période de neuf mois est prévue pour effectuer les relevés de chantier, la conception des détails de réalisation, la préparation des dessins d'atelier et la durée des travaux, l'inspection finale et l'acceptation des travaux se situerait en juillet 2026.

Voilà un résumé de ce qui a été accompli à ce jour et une projection de ce qui reste à réaliser.

CCOL et Comité de financement pour la restauration des fenêtres de l'église

Location de glace

Vous désirez louer la patinoire Structure Saint-Joseph ?

Informez-vous par courriel à **adjoint.loisirs@vsjb.ca** ou par téléphone au 418 397-4358, poste 238.

Hockey plaisir

Début du hockey plaisir le 30 septembre et le 1er octobre prochain au Centre Frameco.

Coût : 70 $ (résidents) et 105 $ (non-résidents).

Inscription dès maintenant via VOILÀ !

Location de salles
durant la période des Fêtes

Avez-vous pensé à réserver votre salle durant le temps des Fêtes pour votre party de famille, d'entreprise ou pour toute autre occasion ?

Les salles au Centre Frameco (700, route 173 Nord), au Centre communautaire (135, rue Sainte-Christine) ou au chalet municipal (57, rue Martel), sont de belles options pour vous !

Pour information et réservation, communiquez avec nous par courriel à adjoint.loisirs@vsjb.ca ou par téléphone au 418 397-4358, poste 238.

Les demandes de bourses 2025 de la Fondation Marguerite-Jacques

Fondation Marguerite-Jacques

La FMJ fait la promotion de la musique sous toutes ses formes; elle offre ainsi des bourses aux étudiants ayant effectué leurs études à l'École secondaire Veilleux ou résidant sur le territoire desservi par cette école et qui désirent poursuivre leur formation postsecondaire en musique.

Les étudiants intéressés à recevoir une bourse peuvent obtenir le formulaire à remplir sur notre page Facebook et doivent le retourner avant le 31 août à la secrétaire. Vous devez fournir un document qui prouve votre inscription à l'école que vous fréquenterez.

Pour faire parvenir votre formulaire de demande de bourses et pour des informations supplémentaires, contacter Lucie Duval, secrétaire-trésorière par courriel à: **lucieduval_1502@hotmail.com** ou par téléphone au 418 397-6038. Consultez aussi notre page Facebook.

Chorale Les Amis de la Chanson

La chorale Les Amis de la chanson reprendra ses activités le **mercredi 3 septembre à 9 h** au Centre communautaire (local 200).

Bienvenue à tous !

Pour information, contacter Mme Louise Pineau au 418 397-4814 ou Mme Normande Labbé au 418 390-2301.

Cours gardiens avertis

Au chalet du Parc municipal, le vendredi 24 octobre 2025 de 8 h 30 à 16 h 30.

Pour les 11 ans et +

Coût : 50 $ (résident) et 75 $ (non-résident)
Inscription obligatoire via VOILÀ !

COURS PRÊT À RESTER SEUL

À la salle Desjardins du Centre Frameco, le vendredi 3 octobre 2025 de 9 h à 15 h.

Pour les 9 ans et +

Coût : 50 $ (résident) et 75 $ (non-résident)

Avis concernant la circulation automobile lors de la fête du Travail

Avis de fermeture de rues

Avis est donné à la population locale qu'à l'occasion de la fête du Travail, plusieurs rues seront fermées à la circulation pour assurer la sécurité des usagers et pour le bon déroulement des activités :

Fermeture des voies de circulation	Montage spectacle 21 août 2025	Montage spectacle 22 août 2025	Activité spectacle 23 août 2025	démontage spectacle 24 août 2025	Vendredi 29 août 2025 (installation)	Samedi 30 août 2025	Dimanche 31 août 2025	Lundi 1er septembre 2025 (démontage)
Rue Ste-Christine entre du Palais et Robert-Cliche		22 août 2025 à partir de 7h	21h30 à 23h	jusqu'au 24 août 2025 à midi	De 7 h 30 à 20 h 30	De 8 h à 19 h 30	De 8 h à 20 h 30	De 7 h 30 à 17 h 30
Ave Robert-Cliche entre Taschereau et Lambert						De 8 h à 19 h 30	De 8 h à 20 h 30	
De la Gorgendière						De 8 h à 19 h 30	De 8 h à 20 h 30	
Ave du Palais entre Martel et Ste-Christine		22 août 2025 à partir de 7h		jusqu'au 24 août 2025 à midi		De 8 h à 22 h 30	De 8 h à 20 h 30	
Ave du Palais entre rue Martel et Gorgendière		22 août 2025 à partir de 7h		jusqu'au 24 août 2025 à midi		De 7 h à 23 h	De 7 h à 21 h	
Rue des Céramistes						De 8 h à 19 h 30	De 8 h à 19 h 30	
Rue Lessard						De 8 h à 19 h 30	De 8 h à 20 h 30	
Ave Morissette entre Ste-Christine et Legendre	21 août 2025 à 13h jusqu'au 22 août 2025 à 7h			Jusqu'à midi	De 7h00 à 20h30	De 8 h à 22 h	De 8 h à 20 h 30	
Ave Robert-Cliche, entre Céramistes et Taschereau						De 8 h à 19 h 30	De 8 h à 20 h 30	
Ave du Palais entre rue Martel et Legendre		22 août 2025 à partir de 7h		jusqu'au 24 août 2025 à midi		De 8h à 23 h	De 8 h à 23 h	
Ave du Palais entre rue Ste-Christine et Morissette		22 août 2025 à partir de 7h		jusqu'au 24 août 2025 à midi		De 8 h à 22 h	De 8 h à 22 h	

Stationnement interdit

Prendre note également que le stationnement sera interdit sur les voies publiques suivantes :

- Avenue du Palais (entre Ste-Christine et Legendre);
- Terrain de la station de pompage de la Ville, près du pont;
- Rue Martel (entre le Parc municipal et l'avenue du Palais) des 2 côtés;
- Avenue Robert-Cliche (entre Taschereau et Céramistes) des 2 côtés;
- Rue des Céramistes (des 2 côtés);
- Rue Lambert (des 2 côtés);
- Rue Lessard (entre Robert-Cliche et Palais) des 2 côtés;
- Avenue du Palais (entre Pozer et l'entrée nord de la Ville) des 2 côtés.

** Vérifier les panneaux de signalisation installés de façon temporaire dans la Ville.

Vérifier les panneaux de signalisation installés de façon temporaire dans la Ville.